

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Égalité femme-homme : l'Assemblée départementale a voté son rapport annuel

La session de l'Assemblée départementale du 17 novembre 2023 était exclusivement consacrée à la présentation du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Publié le 23/11/2023 -- Temps de lecture: 10 minutes



Quelles nouveautés dans ce rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ?

Parmi les dispositifs et actions concrètes faisant l'objet de ce rapport, trois marquent une réelle évolution dans la prise en compte des sensibilités de chacun, de la sécurité et de la prévention :

- Une enquête a été réalisée par le Conseil départemental des jeunes auprès des élèves des collèges afin de connaître les sujets qui leur tiennent à cœur et les concernent pour mettre en place, au sein du Conseil, des actions répondant à leurs attentes. Sur les 1 300 réponses apportées, plus de la moitié ont pointé les discriminations et la lutte contre les inégalités comme prioritaires dans l'action des élus jeunes.
- Les Mesures d'accompagnement protégé (MAP) ont été mises en place : Proposées dès le premier comité de pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, le dispositif de MAP a été impulsé en 2021 et mis en place en 2022, grâce à l'accompagnement de l'Association éducative du Mas Cavaillac pour la juridiction d'Alès, et au Centre départemental d'accueil des familles pour la juridiction de Nîmes. 15 mesures d'accompagnement protégé ont été financées pour la phase d'expérimentation en 2022.

Une lettre biannuelle paraît en mars et en septembre. À destination des membres de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes et des acteurs locaux, cette lettre a pour but de partager une culture commune sur la thématique mais aussi de construire une veille sur les actualités juridiques, sociologiques...

Parole d'élues

Le prix de la transition écologique est un encouragement destiné aux collectivités qui s'engagent dans des investissements en faveur du développement durable. Chaque année nous pouvons ainsi récompenser celles qui proposent des investissements innovants et durables pour améliorer la vie de leurs administrés et s'adapter au changement climatique qui s'accélère.

En parallèle, nous récompensons également les associations qui oeuvrent en faveur de la transition écologique.

L'enjeu d'adaptation au réchauffement climatique est prioritaire pour le Conseil départemental du Gard. C'est avec détermination que la collectivité s'est engagée, dès 2009, dans une politique de développement durable et solidaire du territoire. Dans la gestion de son patrimoine, dans toutes ses politiques publiques, avec sa stratégie Eau et Climat, le Conseil départemental montre l'exemple en prenant part de façon opérationnelle à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique.

Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente du Conseil départemental du Gard

-
Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère départementale
Déléguée à l'Égalité femme-homme et à la Lutte contre les discriminations

Rapport annuel égalité femmes/hommes - 2023



RAPPORTS

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1 documents

Publié le 06/12/2024 -

Si la rédaction du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est une obligation légale, elle est surtout un outil...



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76